

Conseil municipal du jeudi 15 JANVIER 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 15 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : PAILLARD Alain, GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, LAMY Anthony, PESCHÉ Nicole, GAUTHIER Clarisse, PIAU Valérie.

Absents excusés : DESMONTILS Olivier, JULLIOT Alexandre

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 27 novembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **DEL20260115_01 CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL –
HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
MAYENNE**

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le code des assurances,
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
 -
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

➤ DEL20260115 02 SUBVENTIONS 2026

Associations	Votés
Comité de Jumelage CRAON / BUCHENBERG	50.00 €
Comité des Fêtes d'Athée	370.00 €
Les Nociers d'Athée	130.00 €
Union Sportive d'Athée	500.00 €
MFR CRAON	75.00 €
Total	1 125.00 €

Le Conseil, après délibération,

- **Décide d'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2026
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 à l'article 65748.

DEL20260115 03 REPAS DES AINÉS

Dans le cadre du repas des aînés organisé chaque année, Madame le Maire propose de solliciter le restaurant « Carré d'as » de COSSÉ-LE-VIVIEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le menu proposé par le restaurant « Carré d'as » au prix de 39 €.
- **DE RETENIR** la date du 28 mars 2026 pour ce repas.
- **DÉCIDE** que la collectivité prendra à sa charge 15 euros du repas pour les habitants d'Athée de 65 ans et plus, et de maintenir le coût du repas pour les conjoints de moins de 65 ans et les aînés domiciliés hors de la commune à 39 €.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Le tableau de présence pour les élections municipales du 15 mars prochain est établi.
- Le rendez-vous avec la Trésorerie pour l'établissement du budget 2026 est fixé au 12 février 2026.
- Deux rendez-vous sont prévus pour la reprise du Petit Athéen.
- Un devis est en attente pour la restauration du parquet salle de l'Oudon.
- Un devis est en attente pour l'aménagement des espaces verts devant la Mairie et divers parterres de fleurs.
- La construction de 2 logements locatifs lotissement des Tilleuls est en cours.

La date de la prochaine séance est le 05 mars 2026.

La séance s'est achevée à 21h00 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ

Secrétaire de séance

Marc GIRAUD